

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

PREAMBULE :

Les présentes conditions générales de vente régissent les relations entre :

- La société Fan'Acces Communication , EURL, au capital de 2000 € inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de TOULON sous le n° RCS 498774140 dont le siège social se situe au :

3 rue paulin guerin 83000 Toulon FRANCE

- et les personnes souhaitant adhérer au fan club officiel de Jenifer et effectuer un achat d'un ou plusieurs des produits en vente sur le site <http://boutique.justjenifer-fanclub.com/> ci-après individuellement dénommés « le client ».

Il est préalablement précisé que les présentes conditions régissent les ventes, par le Fan club officiel de Jenifer, des articles présentés sur le site <http://boutique.justjenifer-fanclub.com/> Ces conditions s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions, exclusivement pour les personnes physiques non commerçantes.

Il est précisé que le soin de fournir tout ou partie des prestations décrites aux présentes conditions générales pourra être confié par Fan'Access Communication à tout tiers de son choix.

LA COMMANDE :

Le client a le choix de commander :

- Soit sur le site Internet : <http://boutique.justjenifer-fanclub.com/>

- Soit à partir d'un coupon d'adhésion diffusé sur les sites www.justjenifer.com et <http://boutique.justjenifer-fanclub.com/> ou distribué par l'intermédiaire de flyers ou par la presse.

Toute adhésion et commande implique l'acceptation pleine et entière des présentes conditions générales de vente.

Toute adhésion et commande ne sera prise en considération qu'après acceptation du paiement. Fan'Acces Communication s'engage à honorer les commandes reçues dans la limite des stocks disponibles.

A défaut de disponibilité de l'article, le client en sera informé au plus tôt et aura la possibilité d'annuler sa commande.

En cas d'indisponibilité supérieure à 7 jours ou de rupture définitive, Fan'Acces Communication pourra soit annuler l'adhésion ou la commande et rembourser au client les sommes qu'il aura versées, soit remplacer l'article indisponible par un autre, de caractéristiques similaires et de qualité équivalente ou supérieure ce, à un prix égal ou

inférieur.

Les informations contractuelles sont présentées en langue française et feront l'objet d'une confirmation reprenant ces informations contractuelles au plus tard au moment de la livraison des articles commandés. Fan'Acces Communication se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute commande d'un client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

LA LIVRAISON

Les modes de livraison :

Les produits seront envoyés à l'adresse de livraison que le client aura indiqué au cours du processus de commande sous réserve que celle-ci soit comprise dans les zones de livraison autorisées précisées dans l'offre de vente.

En cas d'erreur dans le libellé des coordonnées du destinataire, Fan'Acces Communication ne pourra être tenue responsable de l'impossibilité de livrer le (ou les) produit(s) commandés.

Les délais de livraison :

Fan'Acces Communication s'engage à livrer aux adhérents leur carte de membre dans les deux semaines à compter du paiement de l'adhésion. Lors d'un paiement par chèque, ces délais s'entendent à compter de la date de réception du chèque. Fan'Acces Communication s'engage à livrer toute autre commande au client dans les plus brefs délais.

LES PRIX :

Fan'Acces Communication se réserve le droit de modifier les prix des produits à tout moment, étant toutefois précisé que les produits commandés seront facturés sur la base des tarifs en vigueur au moment de l'enregistrement des commandes (sous réserve de la disponibilité desdits produits).

Les produits demeurent la propriété du fan club officiel de Jenifer jusqu'au complet encaissement du prix par Fan'Acces Communication.

Les prix indiqués sur les fiches produits sont exprimés en euros et s'entendent toutes taxes comprises, hors frais de port pour ce qui concerne toute autre commande en dehors de l'adhésion au fan club officiel de Jenifer, qui sont à la charge du client. Tout changement du taux légal de la T.V.A. applicable sera automatiquement répercuté sur les prix des articles, à la date prévue par le décret d'application.

Lors d'une commande par Internet, le prix total indiqué dans la confirmation de commande comprend le prix des produits, les frais de manutention, d'emballage et de conservation des produits, ainsi que les frais de transport et de mise en service.

Pour certains articles, le client pourra être amené à régler en plus des frais de port forfaitaires, des frais de port complémentaires dont le montant sera précisé dans l'offre de vente.

LES MODALITES DE PAIEMENT :

L'intégralité du paiement doit être réalisée lors de la commande. A aucun moment les sommes versées ne pourront être considérées comme des arrhes ou des acomptes.

Le client a le choix de régler sa commande :

- soit par carte bancaire. Le client indiquera le numéro figurant au recto de sa carte, la date d'expiration de sa carte, le cryptogramme figurant au verso de sa carte (3 derniers chiffres) et

le nom du titulaire de la carte. La communication par le client de son numéro de carte bancaire vaut autorisation pour Fan'Acces Communication de débiter son compte à due concurrence du montant des articles commandés.

- soit par chèque libellé à l'ordre de Fan'Acces Communication. Le client indiquera au dos du chèque le numéro de sa commande, ses nom et adresse. En cas de paiement par chèque bancaire, celui-ci doit être émis par une banque domiciliée en France métropolitaine. La mise à l'encaissement du chèque est réalisée à la réception du chèque.

Aucun envoi en contre-remboursement ne sera accepté, quel qu'en soit le motif.

Fan'Acces Communication conserve la propriété de l'article jusqu'au paiement intégral du prix par le client.

Aucune nouvelle commande ne pourra être honorée avant paiement intégral par le client des sommes échues au titre des précédentes commandes.

PAIEMENT SECURISE

Le site <http://boutique.justjenifer-fanclub.com/> fait l'objet d'un système de sécurisation par le biais du procédé universel de cryptage SSL. Le N° de carte bancaire saisi est uniquement connu de la banque « Société Générale » et ne passe pas par le serveur du site

<http://boutique.justjenifer-fanclub.com/>

La commande validée par le client ne sera considérée effective que lorsque les centres de paiement bancaire concernés auront donné leur accord. En cas de refus des dits centres, la commande sera automatiquement annulée et le client prévenu par courrier électronique.

LES GARANTIES

La garantie « Satisfait ou Remboursé » concernant tout article non compris dans l'adhésion au fan club de Jenifer :

Le client, s'il n'est pas satisfait, dispose d'un délai de rétractation de 7 jours ouvrables à compter de la réception de l'article pour le retourner et obtenir son remboursement (conformément à l'Article L 121-16 du code de la consommation).

L'article devra être retourné à l'état neuf, dans son emballage d'origine et accompagné de la facture à l'adresse figurant en bas à droite de la facture.

Les articles retournés incomplets, abîmés, endommagés, utilisés ou salis ne pourront pas être repris.

L'article retourné sera remboursé au client dans un délai maximum de 30 jours à compter de sa réception par Fan'Access communication.

Le remboursement s'effectuera par chèque bancaire libellé à l'ordre du client ayant passé commande et envoyé à l'adresse de facturation.

Le client ne pourra pas se prévaloir de la garantie « Satisfait ou Remboursé » dans les hypothèses suivantes :

- la fourniture de biens confectionnés selon les spécifications du client ou nettement personnalisés,
- la fourniture de biens qui du fait de leur nature ne peuvent être réexpédiés ou sont susceptibles de se détériorer ou de se périmérer rapidement,
- la fourniture d'enregistrement audio ou vidéo ou de logiciels informatiques descellés ou défilmés par le client.

Les frais de retour seront à la charge de l'expéditeur qui devra envoyer les produits à l'adresse suivante :

FAN CLUB JENIFER
CJCOM 250
63, grande rue charles de Gaulle
92600 Asnières

INFORMATIONS NOMINATIVES

Les informations et données concernant le client sont nécessaires à la gestion de sa commande. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification aux données personnelles le concernant. Il suffit d'écrire en ligne à boutique@justjenifer-fanclub.com ou par courrier à FAN CLUB JENIFER CJCOM 250 63, grande rue charles de Gaulle 92600 Asnières, en indiquant les nom, prénom, adresse e-mail et si possible la référence client.

En fonction des choix émis par le client lors de la création ou consultation du compte du client, le client sera susceptible de recevoir des offres de fan'access communication , de ses prestataires ou partenaires. Le Client peut à tout moment faire une demande de modification des choix émis lors de la création ou de la consultation du compte par mail à boutique@justjenifer-fanclub.com ou en accédant à son compte en ligne dans la rubrique « mon compte »

RESPONSABILITE

Les produits proposés sur le site <http://boutique.justjenifer-fanclub.com/> sont conformes à la législation française en vigueur. Il appartient au client de vérifier auprès des autorités locales les possibilités d'importation ou d'utilisation des produits ou services qu'il envisage de commander. Tous les produits présentés sont sous accord de licence si il y a lieu, et ne font l'objet d'aucun piratage de droits.

Les photographies et les textes reproduits et illustrant les produits présentés ne sont pas contractuels. En conséquence, Fan'access commnucation ne prend aucun engagement relatif à l'absence d'erreur dans l'une de ces photographies ou l'un de ces textes. Fan'access commnucation ne prend aucun engagement concernant l'absence de rupture de stock ou la disponibilité du ou des produit(s) figurant sur le site <http://boutique.justjenifer-fanclub.com/> La responsabilité de Fan'access communication ne pourra être recherchée en cas de force majeure, de perturbation ou grève totale ou partielle notamment des services postaux et moyens de transport et/ou communications, inondation, incendie. Fan'access communication n'encourra aucune responsabilité pour tous dommages indirects du fait des présentes, perte d'exploitation, perte de profit, perte de chance, dommages ou frais.

PROPRIETE INTELLECTUELLE

Tous les textes, commentaires, ouvrages, illustrations et images reproduits dans le site <http://boutique.justjenifer-fanclub.com/> sont réservés au titre du droit d'auteur ainsi qu'au titre de la propriété intellectuelle et pour le monde entier. A ce titre et conformément aux

dispositions du Code de la Propriété Intellectuelle, seule l'utilisation pour un usage privé sous réserve de dispositions différentes voire plus restrictives du code de la propriété intellectuelle. Toute autre utilisation est constitutive de contrefaçon et sanctionnée au titre de la Propriété Intellectuelle.

DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

Les présentes conditions générales de vente sont soumises au droit français. En cas de litige compétence exclusive est attribuée aux tribunaux français compétents, nonobstant pluralité de défendeurs et/ou appel en garantie même pour les procédures d'urgence ou les procédures conservatoires en référé ou par requête.

REPRODUCTION DES ARTICLES L211-4 L211-5 et L211-12 DU CODE DE LA CONSOMMATION

Article L211-4

Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance.

Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité.

Article L211-5

Pour être conforme au contrat, le bien doit :

1° Être propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :

- correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;

- présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;

2° Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

Article L211-12

L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien.

REPRODUCTION DES ARTICLES 1641 ET 1648 AL 1 DU CODE CIVIL

Article 1641

Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage, que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.

Article 1648

L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.